

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 14 JUIN 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

21-DCM-DGS-052

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 14 JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2021.

OBJET DE LA DELIBERATION : NOUVELLE CONSTITUTION DE LA COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION ET FAMILLE ».

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER — Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Jacques PAGANELLI - Emilie ROY - Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Thomas MICHEL — Cédric GINER - Bernard PEZERY – Marina BRONDINO - Martine CABOT – Eric JOFFRE - Denis TENDIL – Armand CABRERA – Viviane TIAR.

POUVOIRS : Marine DESIDERI à Hervé STASSINOS – Eric GALIANO à Agnès BIASUTTO - Serge VENNET à Jean-Michel PEYRATOUT.

ABSENT : Valérie POZZO DI BORGO

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY

DEBUT DE SEANCE : 14h00

=====

Faisant suite à la démission de Monsieur Lionel RIQUELME, de la liste « En équipe pour le Pradet », reçue lors du conseil municipal du 29 mars 2021, son siège est laissé vacant au sein de la commission « Enfance, éducation et famille ».

21-DCM-DGS-052

Lors de la constitution de cette commission et du vote des délibérations N°20-DCM-DGS-055, 053 et 054 du 10 juillet 2020, il avait été décidé de ne proposer qu'une seule liste conjointe.

Il convient que l'Assemblée procède à l'élection d'une nouvelle liste, à bulletin secret ou à main levée suite à l'accord de l'Assemblée délibérante.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après accord du Conseil Municipal, il est décidé que le vote se fera à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la liste unique proposée pour la commission « Enfance, éducation et famille » :

- **Cécile CRISTOL GOMEZ**
- **Bérénice BONNAL**
- **Agnès BIASUTTO**
- **Stéphanie ASCIONE**
- **Emilie ROY**
- **Isabelle ROGER**
- **Marine BRONDINO**
- **Denis TENDIL**
- **Viviane TIAR**

La liste unique présentée reçoit 32 voix POUR et est adoptée à l'UNANIMITE.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS**

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE
LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS
- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.